

---

**ACTES DE LA  
SOCIÉTÉ JURASIENNE D'ÉMULATION  
ANNÉE 1975 SEPTANTE-HUITIÈME VOLUME**

**PROCÈS DE MARGUERON JAQUET, DE LIGNIÈRES,  
LES 25 ET 26 AOUT 1629**

**Condamnée à être brûlée vive, la tête tranchée, ses biens confisqués. Exécutée le 12 septembre 1629**

**S'ensuit le proces criminel et confessions faites par Margueron Jacquet de Lignière destenue a Diesse es prisons et forteresses des ambes tres puissants et tres redoubtez princes et seigneurs de la Montagne de Diesse, examinée comme en tel cas requis par les députez a ce fait le 25 et 26 d'aougst 1629.**

**Premierement a di et confessé qu'environ dix et huit ans passés estant encore a Ligniere un soir devant leur maison estant fort desconfortée et dessolée a cause de cinquante escus que son oncle Jehan Berudet leur vouloit faire payer, son maistre ci apres nommé s'apparut a elle en forme d'un homme vestu de verd, lequel luy dit qu'elle estoit bien desconfortée, que si elle vouloit renier Dieu et se donner a luy, qu'il luy donneroit assez d'argent pour payer icelle debte, et voire davantage, luy disant qu'il estoit Sathan. Elle invoqua surce le nom de Dieu et iceluy s'esvanouist.**

**Secondement a confessé que le lendemain sur le soir estant au cortil<sup>89</sup> pres de la dite maison audit Lignière, ledit Sathan s'apparust derechef a elle la sollicitant se donner a luy et qu'elle renia Dieu qu'il luy donneroit force argent. Soubz ceste esperance qu'elle renia Dieu, le recognust pour son maistre, s'appela Benjamin, qu'il eut incontinent sa compagnie estant froid comme glace.**

**Luy donna quantité d'argent quelle receu, mais ce ne fust que fieulles hormis un teston<sup>90</sup>, luy donna aussy de la graisse dans une boite de bois, luy commandant de faire**

**mourir gens et baistes. De laquelle graisse elle engraisa une sienne chevre grise qu'en mourust. Voyant qu'icelle graisse estait si mauvaise qu'elle la jetta au feu.**

**Item a confessé que quelque temps apres estant venue demeurer a Presles, sondit maistre s'apparut a elle, lequel la tança et la bastit durement de ce qu'elle n'avoit usé de ladite graisse et qu'elle l'avoit brulée, luy donna une verge blanche, luy commandant d'en faire mourir gens et baistes, de laquelle elle frappa un sien chevry qu'en mourut.**

**Item qu'elle en frappa une chevre a Casper Mailliard et qu'en mourut aussi. Ce qu'ayant aperceu, qu'elle mit ladite verge au feu, que fit grand bruit en brulant.**

**Item a confessé que sondit maistre la trouva devers leur maison a Presles lequel la tança et bastit derechef fort aprement pour ce qu'elle avoit brulé la verge qu'il luy avoit donné, luy donna un baston blanc engraisé, luy commandant d'en frapper les baistes, duquel elle engraisa sa main, en toucha un bœuf a Jacques Gochat, qu'en mourut. Item qu'elle en toucha aussy un boeuf a Jeremie Guignard qu'en mourut aussy.**

**Plus a confessé de s'avoir trouvé au Sasselet a la sinagogue avec ses complices ou ledit son maistre luy donna un baston blanc engraisé lequel elle brula sans en avoir usé (...)**

**De mesme a confessé que sondit maistre l'avoit souventes fois bastue et tormentée pource qu'elle ne faisoit assez de mal.**

**Finallement a dit et recognust qu'elle s'a trouvé par diverses fois a la sinagogue avec ses complices et leur maistre tant a l'Oeuchete ou elle fut pourtée et remportée par sondit maistre comme aussi es Oeuches soubz Presles.**

**Touchant ses complices, elle a nommé plusieurs des ci devant executées. Et des vivantes Perrenon Jeunehenry<sup>91</sup> et Bendite Vallet<sup>92</sup> a present prisonnières. La femme de feu Jehan Guignard<sup>93</sup> et la femme de feu Abraham Guignar<sup>94</sup> de Presles.**

**Registre des procès des sorciers et sorcières  
de la Montagne de Diesse, pp. 191-193.**